

## **AVENANT DU 29 DECEMBRE 2008**

### **A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE DE L'OISE**

#### **GARANTIES ANNUELLES DE REMUNERATIONS**

Entre :

**L'U.I.M.M. OISE**, d'une part,

Et

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES SOUSSIGNEES**, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1**

Conformément à l'article 2, de l'Avenant "Mensuels" de la Convention Collective de la Métallurgie de l'Oise, les Garanties Annuelles de Rémunération concernent les mensuels à l'exclusion des apprentis qui bénéficient des dispositions particulières de l'Avenant « Apprentis ».

Les Garanties Annuelles de Rémunération étant fixées pour la durée légale du travail, leurs montants doivent être adaptés en fonction de l'horaire de travail effectif, et en conséquence, supporter les éventuelles majorations pour heures supplémentaires.

Les montants retenus pour les Garanties Annuelles de Rémunération à compter de l'année 2008 sont inscrits en Annexe.

## **Article 2**

Conformément à l'article L. 2231-5 du code du travail, le texte du présent Avenant sera notifié à chacune des Organisations représentatives.

Conformément à l'article L. 2231-6 et D. 2231-2 du code du travail, le texte du présent Avenant sera déposé auprès des Services Centraux du Ministre chargé du Travail et du Conseil de prud'hommes de Beauvais.

Fait à Fitz James, le 29 décembre 2008

Pour l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de l'Oise  
Représentée par Monsieur Fabrice BERTRAND

Pour la C.F.D.T.  
Monsieur Denis ZUZLEWSKI

Pour la C.F.E./C.G.C.  
Monsieur Jacques LOTTIAU

Pour la C.F.T.C.  
Monsieur Vincent DURAND

Pour la C.G.T  
Monsieur Francis RAYE

Pour la Fédération Confédérée F.O. de la Métallurgie  
Monsieur Alain BURATO

**CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE DE L'OISE****BAREME DES GARANTIES ANNUELLES DE REMUNERATION  
OUVRIERS – ATAM**

à compter de l'année 2008

Base 151,67 heures par mois (35 h par semaine)

Euros

Coefficient	Ouvriers + ATAM
140	15670
145	15700
155	15710
170	15740
180	15810
190	15920
215	16340
225	16550
240	17180
255	17500
270	18080
285	19360
305	20350
335	22800
365	24570
395	26650